

URGENT

Résultats d'analyses d'eau

Affaire suivie par : Eric PROST-BAYARD
Unité territoriale de la Haute-Saône
Téléphone : 03.84.78.53.39
Courriel : ARS-BFC-DSP-SE-70@ars.sante.fr

Destinataire : M. le Président
Service : CC DU PAYS DE LURE

Nombre de page(s) (y compris celle-ci) : 1

Objet : Résultats non conformes d'une analyse d'eau.
Eau prélevée chez M. Etienne RICCI 12 rue de Lomont à FAYMONT

Le prélèvement réalisé le 24 septembre 2019, sur le réseau de votre collectivité, a montré **une contamination microbiologique de l'eau** (1/100 ml coliforme alors que l'eau doit en être exempte) ainsi que l'absence de résiduel de désinfectant, ce qui m'amène à formuler l'avis sanitaire suivant :

L'eau prélevée contient des bactéries coliformes témoins d'une contamination microbiologique. Sa consommation peut être à l'origine, chez des personnes particulièrement sensibles, de troubles gastro-intestinaux.

Cette contamination peut être due à l'absence de chlore libre résiduel sur le réseau.

Toutefois, l'eau peut être consommée.

Je vous demande de contrôler le fonctionnement de votre installation de désinfection. En effet, le dispositif doit être réglé de façon à maintenir en permanence un résiduel de chlore libre de 0,1 milligramme par litre sur tout le réseau de distribution.

Le bulletin d'analyse complet vous sera communiqué ultérieurement. Je vous rappelle que la population doit être informée sur la qualité de l'eau distribuée. A cette fin, **chaque bulletin d'analyse doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception** et il doit y être maintenu jusqu'à l'affichage du bulletin suivant (art. D.1321-104 du code de la santé publique).

Vous m'informerez des mesures que vous allez prendre pour améliorer la situation.

Pour le Directeur général,
La Cheffe de l'Unité Territoriale
Santé Environnement


Audrey JAOUEN